

## ÉVÉNEMENT

### PROFESSION

# 20<sup>e</sup> Trophée de la Gestion de Patrimoine

Comme tous les ans, et pour la 20<sup>e</sup> année consécutive, s'est tenu le concours du meilleur gestionnaire de patrimoine organisé par La Française avec Gestion de Fortune, BFM Business, Morningstar, Club Patrimoine et Harvest.

■ Jean-Denis Errard



**De droite à gauche**, Thierry Sévoumians, directeur général de La Française Finance Services ; Olivier Rozenfeld, président de Fidroit ; Jérôme Barré, associé de Franklin Société d'avocats, président du Jury du Trophée ; les trois lauréats 2016 : Yvan Viallon - VYP Finance ; Eugenia Bastos Gomes - Experts en Patrimoine ; Eric Jacquot - UFF ; Cédric Decoeur, de BFM Business ; Jean-Denis Errard de Gestion de Fortune.

**C**réé en 1996, ce Trophée récompense les meilleurs conseillers en gestion de patrimoine, en réseau ou indépendants, qui ont accepté de participer. Les organisateurs ont enregistré 145 participations. « Je tiens à saluer, a déclaré en ouverture de la cérémonie Patrick Rivière, directeur général de La Française AM, l'implication des membres du jury et des sponsors pour leur temps et leur contribution qui permettent à cette manifestation de perdurer ».

Ce concours national, rappelons-le, se déroule en deux étapes : une épreuve

par Internet sur la base d'un QCM de 44 questions dont l'objectif est d'apprécier le niveau des connaissances à la fois juridiques, fiscales et financières (questions et réponses consultables sur le site [www.tropheedelagestiondepatrioine.fr](http://www.tropheedelagestiondepatrioine.fr)).

La deuxième épreuve consiste en un grand oral devant le Grand Jury constitué de 18 professionnels réunis en cercle devant le postulant. Un exercice d'une durée de 30 minutes, durant lequel les « nominés » ayant réussi l'épreuve des connaissances doivent résoudre les questions soulevées par un cas pratique permettant d'apprécier

leurs compétences tant juridiques, fiscales que financières. Dix minutes pour préparer, dix pour exposer les solutions devant le jury, et une vingtaine de minutes pour débattre. « Le feu des questions du jury peut être déstabilisant, pour autant nous restons bienveillants, explique Jérôme Barré, président du jury, car le but n'est pas de mettre en difficulté. L'objectif, a-t-il commenté, est bien d'apprécier la sérénité des nominés, leur capacité à comprendre l'intérêt du client et de tester leurs connaissances ». Cette année encore le très bon niveau des nominés a été salué par le jury.



**Jérôme Barré**  
Associé de Franklin Société d'avocats  
et président du jury du Trophée

“ Le Trophée de la Gestion de Patrimoine a pour objectif de promouvoir le conseil en gestion de patrimoine et de rassembler les qualités d'excellence, sur un plan juridique et fiscal mais aussi financier. Cette année encore, cet objectif a été atteint. Les candidats ont démontré un réel talent et ont fait preuve d'une pleine maîtrise des techniques de gestion patrimoniale dans un contexte de plus en plus complexe.

À l'issue de la phase de QCP, huit CGP ayant obtenu les meilleures notes se sont vus « nominés » et appelés à se présenter au Grand oral. À savoir : en Espoirs, Eugénia Bastos Gomes et Xavier de Villette (tous deux du cabinet Experts en patrimoine, Paris) ; en Professions Indépendantes : Christophe David (Patrimoine Agile, Versailles), Yvan Viallon (VYP Finance, Lyon) et Sébastien Delattre (Ambre Patrimoine, Paris) ; en Banques-Assurances-Etablissements financiers : Laurence Moret (CMNE Assurance), Julie Panhaleux (BNP Paribas) et Eric Jacquot (UFF, Besançon).

### Un concours très qualitatif

Pour le Trophée « Banques-Assurances-Etablissements financiers » peuvent participer les conseillers salariés âgés de plus de 26 ans avec au moins trois ans d'expérience.

Pour cette 20<sup>e</sup> édition, c'est un ingénieur patrimonial de l'UFF qui l'emporte, Eric Jacquot. « J'avais la reconnaissance de ma société, cette fois c'est au sein de la profession que je vois mes compétences récompensées », a-t-il commenté.

Pour la catégorie des Professions indépendantes peuvent concourir les conseillers en gestion de patrimoine indépendants âgés de plus de 26 ans avec au moins trois ans d'expérience. Cette année, c'est Yvan Viallon, CGPI à Lyon, qui obtient le trophée. « Je

conseille vivement à tous mes confrères motivés par notre métier d'expertise patrimoniale de venir participer, ce qui exige un vrai travail de mise à jour des connaissances pour affronter le Jury », a-t-il souligné.

Pour les « Espoirs », l'accès concerne ceux âgés de moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, exerçant une profession indépendante ou salariée, et/ou ayant obtenu un diplôme en gestion de patrimoine. C'est Eugénia Bastos Gomes qui s'est vue récompensée. ■

## LE JURY DES TROPHÉES

Le concours s'appuie sur un jury de professionnels reconnus dans le domaine de la gestion patrimoniale. À savoir :



### Comité technique

Jérôme Barré  
Thierry Sevoumians  
Jean-Denis Errard

Président du Jury, Franklin société d'avocats  
La Française Finance Services  
Gestion de Fortune

### Autres membres du jury

Jean-Marc Brouillard  
Bernard Camblain  
Christophe Citerne  
Vincent Dupin  
Céline Duval-Hubert  
Laurent Joly  
Philippe Jean Peron  
Brice Pineau  
Cécile Roure  
Olivier Samain  
Sandrine Sacconi

Cardif  
Association Française du Family Office  
CMNE  
UFF  
Neufilze OBC  
Société Générale Private Banking  
Banque Transatlantique  
Harvest  
LCL Banque Privée  
Axa Thema  
Generali

### Avec les lauréats 2015

Émilie Aillaud  
Richard Houbron  
Claire Tardy  
Amélie Ziegelmeyer

Opéra Gestion de Valeurs  
Experts en patrimoine  
Caisse d'Épargne Ile-de-France  
Expert & Finance ■